

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

FB/LN/CG n° 2019/02

Objet de la délibération :

**OBJET**

**REVISION DES TARIFS  
RESTAURANT SCOLAIRE AU  
01/09/2019**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :  
2/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 avril à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

**Absent Excusé :** BLANCHARD Flavien, Pouvoir à BONVIN Béatrice.

**Absents :** PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, LARCHER Annick.

Secrétaire de séance : B. BONVIN.



Le Conseil municipal,  
Considérant le tableau des tarifs N-1 valables jusqu'au 31/08/2019,  
Considérant l'avis de la Commission des affaires scolaires en date du 27 mars 2019,  
Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs de la restauration scolaire,  
Considérant que le calcul des nouveaux tarifs retenu est celui de l'indice INSEE des prix à la consommation,  
Considérant que l'indice INSEE de février 2019 est de 1,3 %,

Madame B. BONVIN, adjointe aux affaires scolaires, propose à l'assemblée délibérante d'augmenter les tarifs de restauration scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019, selon la nouvelle grille tarifaire ci-après :

TARIFS		Prix du repas jusqu'au 31 août 2019	Prix avec augmentation 1,3 % Indice février 2019
Tarif	Quotient		
A	quotient<=300	2,46	<b>2,49 €</b>
B	300<quotient<=550	2,93	<b>2,97 €</b>
C	550<quotient<=850	3,45	<b>3,49 €</b>
D	850<quotient<=1200	3,91	<b>3,96 €</b>
E	quotient>1200	4,37	<b>4,43 €</b>
EXT	Extérieurs	6,23	<b>6,31 €</b>
Personnel communal, enseignants		4,42	<b>4,48 €</b>
ATSEM, personnel de cuisine		2,36	<b>2,39 €</b>



**2019-106**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés.

<b>VOTANTS : 25</b>	<b>POUR : 20</b>	<b>ABSTENTION(S) : 5</b>	<b>CONTRE :</b>
---------------------	------------------	--------------------------	-----------------

Abstentions : Isabelle MARCHAND – Bruno ESTAMPE – Nathalie VAN CAPPEL – Denis METRAL-CHARVET – Roland HAMARD.

**DECIDE** de réviser les tarifs comme présentés ci-dessus, à compter du **1/09/2019**.

Fait et Délibéré à Epernon, le 8 avril 2019



Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190408-D2019\_04\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

